

**Bulletin d'inscription Challenge sportif**  
**« Forum Sport, Santé, Environnement » samedi 3 septembre 2022 à 15 h**

**Identité du concurrent**

Nom : ..... Prénom : .....  
Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .....  
Adresse complète : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
N° Tel : .....  
Email : .....

Pour les mineurs : je soussigné, M ..... autorise mon fils, ma fille, .....  
à participer au challenge sportif.

**Droit d'inscription**

**LICENCE FFA**

N° de licence au Pass'Running 2021/2022 : .....

**NON LICENCE FFA** : je joins mon certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an, à la date du challenge.

Je désire participer au challenge sportif «Courir ensemble»

Mon équipe porte les couleurs de :

Entreprise : .....  Collectivités.....  
 Association : .....  Structure spécialisée : .....

NOM DE L'EQUIPE (obligatoire) : .....

Constitution des binômes (4 binômes maximum par équipe).

Binôme 1	Personne valide	+	Personne en situation de handicap	(Nom et prénom)
Binôme 2		+		(Nom et prénom)
Binôme 3		+		(Nom et prénom)
Binôme 4		+		(Nom et prénom)

Nom du responsable de l'équipe	Nom du responsable de l'équipe
.....	.....

Portable/Mail	Portable/Mail
.....	.....

Je reconnais et accepte l'ensemble des dispositions du règlement.

Date : .....

Signature :

**Bulletin d'inscription à retourner avant le 19 août 2022 à :**

Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême – Direction Cohésion Territoriale et Appuis aux communes,  
25, bd Besson-Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX.

**Renseignements** : 05 45 38 57 66

**E.mail** : p.bouillon@grandangouleme.fr

**Informations et résultats sur le site** : <https://fsse.grandangouleme.fr>

**Merci de regrouper et d'adresser en 1 seul envoi**  
**les bulletins d'inscription complets de l'ensemble de votre équipe.**  
**Un bulletin d'inscription est obligatoire pour chaque concurrent.**

# 9<sup>e</sup> course-relais - Forum « Sport, Santé, Environnement »

Samedi 3 septembre 2022 de 15h à 16h

## Règlement

### Article 1 :

Le GrandAngoulême en lien avec ses partenaires organise le samedi 3 septembre 2022 à 15h un challenge sportif dans le cadre du Forum « Sport, Santé, Environnement » 2022.

### Article 2 :

Il s'agit d'une course-relais, en binôme, alliant des personnes issues des entreprises, du milieu associatif, des structures d'accueil et des personnes atteintes d'un handicap (moteur, visuel, auditif, déficience intellectuelle, troubles psychiques).

### Article 3 :

Le parcours est réalisé sur le site de l'Espace Carat - 54 avenue Jean Mermoz - 16340 L'Isle d'Espagnac. Il est accessible à tout type de handicap. Il s'effectue sur un sol en enrobé. Le parcours est sécurisé et s'effectue par boucle autour du bâtiment. Une boucle mesurant 600 mètres.

### Article 4 :

Chaque personne participant à la course doit justifier de sa bonne condition physique en fournissant un certificat médical ou une copie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins d'un an, à la date de la course. **Ce certificat doit être fourni en même temps que le dossier sportif.**

### Article 5 :

Les coureurs doivent se munir de leur propre tenue sportive (chaussures de sport adaptées obligatoires).

### Article 6 :

Chaque équipe est constituée d'au minimum 1 binôme (1 personne valide/1 personne en situation de handicap) et au maximum de 4 binômes par équipe. Chaque concurrent doit parcourir au moins 1 tour de circuit et passer le relais au binôme suivant et ce jusqu'au temps légal imparti par l'épreuve. Un dossard est remis à chaque binôme, indiquant le numéro de son équipe et sa position dans le relais (de 1 à 4), qu'il doit obligatoirement rendre à la fin de la course.

### Article 7 :

L'épreuve aura lieu le samedi 3 septembre 2022 de 15 h à 16 h.

### Article 8 :

Les personnes handicapées prennent le départ en même temps que les coureurs des entreprises/

bénévoles associatifs et effectuent le même parcours. Les premiers coureurs de chaque équipe partent en ligne au top départ. Le challenge prendra fin une fois que le dernier coureur de la dernière équipe franchira la ligne d'arrivée.

### Article 9 :

Pour passer le relais, le coureur doit taper dans la main de son coéquipier.

### Article 10 :

L'épreuve est chronométrée, manuellement ou individuellement et/ou collectivement. Le nombre de tours réalisés par l'équipe est comptabilisé.

### Article 11 :

Un classement général est établi. L'équipe ayant effectué le plus de nombre de tours remporte le challenge sportif.

### Article 12 :

Un poste de ravitaillement est mis en place sur le circuit.

### Article 13 :

Une assistance médicale est assurée sur le parcours et à l'arrivée.

### Article 14 :

Les organisateurs sont couverts par une assurance de Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (FFA). Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### Article 15 :

Les participants sont susceptibles d'être filmés ou photographiés pendant toute la durée de l'événement (avant, pendant et après le challenge). Les images et/ou vidéos et/ou sons enregistrés pourront être utilisés par le GrandAngoulême à des fins médiatiques via tous les supports de communication existants (TV, internet, DVD, presse...) ou non encore connus.

### Article 16 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.